

Pays : Royaume des Pays-Bas

Commission : La Jeunesse et le Travail.

Problématique : Comment l'Union européenne peut-elle faciliter l'intégration des jeunes sur le marché du travail, en incitant à la fois la mobilité, l'innovation et l'inclusion sociale ?

Cette problématique dépasse la seule dimension économique. Elle touche à la cohésion sociale, à la stabilité démocratique et à la confiance dans le projet européen. Dans un contexte de vieillissement démographique et de concurrence mondiale accrue, l'Europe ne peut se permettre de laisser une partie de sa jeunesse en marge du marché du travail. Les jeunes représentent une ressource stratégique pour l'innovation, la transition écologique et la compétitivité industrielle.

Toutefois, l'intégration professionnelle des jeunes pose plusieurs dilemmes politiques : faut-il privilégier une solidarité financière accrue entre États membres ou renforcer la responsabilité nationale ? Encourager la mobilité intra-européenne au risque d'accentuer les déséquilibres régionaux ? Favoriser la compétitivité économique ou renforcer les mécanismes de protection sociale ?

En 2024, le taux de chômage des jeunes (moins de 25 ans) dans l'Union européenne s'élève à environ 14 %, contre un taux de chômage global d'environ 6 % pour l'ensemble de la population active adulte. Les Pays-Bas, bien qu'occupant la position privilégiée de deuxième pays de l'UE ayant le taux de chômage le plus faible chez les jeunes (9,2 %), abordent cette question à travers leurs propres défis structurels. Une grande partie du territoire néerlandais se situant sous le niveau de la mer, la transition climatique constitue une priorité nationale. Le pays a développé une expertise mondiale en gestion de l'eau, en infrastructures durables et en ingénierie environnementale. L'intégration des jeunes doit s'inscrire dans cette dynamique en formant des ingénieurs en technologies vertes, des spécialistes de l'adaptation climatique et des experts en agriculture durable.

Cependant, l'université ne peut constituer l'unique voie de réussite professionnelle. Le modèle néerlandais repose fortement sur la formation professionnelle et l'apprentissage, considérés comme une alternative d'excellence et non comme un choix par défaut. Le système de formation duale, étroitement connecté aux entreprises, permet une insertion rapide des jeunes dans des secteurs stratégiques tels que la logistique, l'industrie, les services techniques ou les technologies de pointe.

Dans cette perspective, les Pays-Bas appellent le Conseil à renforcer la politique des programmes de formation duale à l'échelle européenne, en favorisant des partenariats structurés entre établissements d'enseignement, entreprises et collectivités territoriales, en particulier dans les secteurs verts et numériques. Ils proposent également la création d'un statut européen de l'apprenti, garantissant des droits harmonisés, une reconnaissance mutuelle des qualifications et une protection sociale minimale commune, afin de renforcer l'attractivité de l'apprentissage et de faciliter la mobilité professionnelle accessible à tous. Dans un contexte de transition numérique et énergétique, l'Europe a autant besoin de techniciens qualifiés et de professionnels intermédiaires que de diplômés universitaires. La valorisation de la formation professionnelle constitue donc un levier essentiel pour réduire le chômage des jeunes et répondre aux pénuries de compétences.

Le modèle néerlandais, fondé sur le dialogue entre partenaires sociaux, souvent désigné sous le nom de « polder model », favorise une insertion rapide des jeunes grâce à la coopération entre entreprises, syndicats et autorités publiques. Dans cette continuité, les Pays-Bas appellent à étendre le « polder model » à l'échelle européenne par l'adoption d'une Charte européenne du dialogue social pour la jeunesse, inspirée de leur modèle national, encourageant la concertation structurée entre syndicats, entreprises et pouvoirs publics dans l'élaboration des politiques d'emploi et de formation.

La question de la mobilité intra-européenne soulève également l'enjeu de la fuite des cerveaux, notamment depuis l'Europe centrale et orientale. Si cette mobilité constitue un principe fondamental de l'Union, elle peut affaiblir durablement certaines économies en réduisant leur capital humain et en accentuant les déséquilibres régionaux. Dans ce contexte, Les Pays-Bas appellent le Conseil à mettre en place un mécanisme européen de régulation des flux de compétences afin de limiter les déséquilibres liés à la de la fuite des cerveaux. Il ne s'agit pas de remettre en cause la libre circulation, mais de veiller à ce qu'elle bénéficie à l'ensemble des États membres et ne fragilise pas certains d'entre eux.

Néanmoins, les Pays-Bas, ainsi que de nombreux autres États européens, font face à une crise du logement. Toute politique européenne favorisant la mobilité des jeunes doit être accompagnée d'un soutien concret. À cette fin, les Pays-Bas demandent la création d'un Fonds européen pour le logement des jeunes, destiné à faciliter l'accès au logement dans les régions dynamiques, à accompagner la mobilité professionnelle ainsi qu'à préserver la cohésion sociale au sein des territoires.

Afin d'assurer l'efficacité des actions engagées, les Pays-Bas proposent la mise en place d'un mécanisme européen d'évaluation des politiques d'emploi des jeunes, garantissant transparence, comparabilité des résultats et bonne utilisation des fonds européens.

Les partenaires naturels des Pays-Bas incluent l'Allemagne, le Danemark, la Suède et la Finlande, partageant un attachement à la compétitivité, à l'innovation et à la discipline budgétaire. Néanmoins, le Royaume des Pays-Bas demeure ouvert à une coopération renforcée avec les États du Sud afin de soutenir la formation technique et l'intégration professionnelle.

Le Royaume des Pays-Bas considère que l'avenir de l'Union européenne dépend de sa capacité à investir stratégiquement dans sa jeunesse tout en protégeant ses intérêts économiques et son capital humain. Construire des digues contre l'exclusion professionnelle des jeunes est aussi essentiel que celles érigées contre la mer : elles doivent être solides, durables et fondées sur la responsabilité, la compétitivité et l'équilibre européen.